

Réf : DCM/2015/n°50/7.5/29.04/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 15/04/15
Date de l'affichage : 22/04/2015

SEANCE DU 29 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT NEUF AVRIL à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Guillaume BER à Fabrice LABARUSSIAS
Amandine JACINTO à Rachida BOUTEILLER

Ariane MOLLUNA à Nathalie THEODOSE
Alexandra BONNET à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION CAF AU TITRE DE L'ANNEE 2015 ACTIONS COLLECTIVES DEDIEES A LA CITOYENNETE.

Rapporteur : J.C. CAMPOS

L'UNESCO a choisi le 3 mai pour célébrer chaque année un principe majeur de nos démocraties : la liberté de la presse et de la libre expression.

Comme les années précédentes le Centre Social et Culturel Municipal s'associe à cette célébration en organisant un rendez-vous en direction des Aigues-Mortais, jeunes et moins jeunes.

Compte tenu des évènements dramatiques qui ont frappé la France en janvier, cette initiative 2015 aura une visée préventive, dédiée aux valeurs de la République, à l'amélioration du vivre ensemble, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la mixité sociale.

Parallèlement, la CAF du Gard qui contribue de longue date à la promotion du vivre ensemble notamment au travers de l'agrément et du financement des centres sociaux a décidé de financer au titre de l'année 2015 toute action allant dans ce sens et ceci dans la limite d'un plafond de 2000 € par Centre Social.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF du Gard.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 04/05/2015
- date d'affichage : 04/05/2015